

DÉCLARATION DE PIÈGEAGE TRIENNALE

pour la période du 28.04.2022 au 28.04.2025

LE DÉCLARANT

(1) Cocher la ou les bonnes cases

En qualité de propriétaire possesseur fermier détenteur du droit de destruction (1)

Je soussigné(e) NOM – Prénom : HERTAULT Hervé

Adresse : 1 Place de la Mairie

Code postal : 02290 Commune : BERNY RIVIERE

Adresse e-mail :

Informe Madame – Monsieur Le Maire de(s) la commune(s) de : BERNY RIVIERE

Que tous types de pièges autorisés seront mis en œuvre pour la destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dommages et pour la protection des intérêts suivants : (motifs de destruction rayer les mentions inutiles)

- Santé et sécurité publiques
- Dommages aux activités : agricoles – forestières – aquacoles
- Protection de la faune et de la flore
- D'autres formes d'atteintes aux propriétés (sauf pour les espèces avicoles)

Sur la (les) commune(s) de :

..... BERNY RIVIERE

OBLIGATOIRE

N° du (des) plan(s) de gestion petit gibier/...../.....

Autre territoire (hutte, migrateur, propriété privée, grand gibier) :

LE(s) PIÈGEUR(s)

Les engins seront mis en œuvre par

N° AGREMENT	NOM ET PRENOM	ADRESSE COMPLETE (RUE/CP/VILLE)	MAIL	TEL
0221016	LABOARD Benoit	21 Rue Louis Pasteur 02290 Saigny	laboardbenoit2@gmail.com	06/37/99/90/13
				//_/_/
				//_/_/

Et surveillés par (indiquer le nom et le prénom de la personne mandatée pour la surveillance) :

Delbecq... Georges... Louis... Délégué... Commune... Petit... Colin

Fait à Berny - Rivière, Le 28/04/2022

Signatures et visa du Maire :

LE DÉCLARANT



LE MAIRE
Commune 2

LE MAIRE
Commune 3

LE MAIRE
Commune 4

LE MAIRE
Commune 5

3 exemplaires à signer, à déposer en mairie et à faire viser par le Maire.

- Destinataires :
- 1 exemplaire affiché en mairie
 - 1 exemplaire pour le déclarant (à présenter à toute demande des agents de la police de la chasse)
 - 1 exemplaire à envoyer à la Fédération des Chasseurs de l'Aisne – 02000 Barenton Bugny (par les soins du piégeur – OBLIGATOIRE dans le cadre des bonifications du plan de chasse petit gibier et des aides au piégeage) ou par mail : fd.chasse02@naturagora.fr
 - Le n° d'agrément n'est pas obligatoire pour les pièges de 1^{er} catégorie destinés aux ragondins et rats musqués.